

Berne, le 31 mars 2003

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous envoyer le numéro du mois de mars de la newsletter de la Division des marques, dont voici le sommaire :

01 Séminaire consacré aux nouveautés en droit des marques

02 Pratique de l'Institut relative aux procurations

03 Réunion de liaison de l'OHMI

04 Formulaire en anglais

04 Documents «relookés»

06 Problème de lecture de la newsletter

01 Séminaire consacré aux nouveautés en droit des marques

Le 15 mai 2003 (l'après-midi) se tiendra un séminaire consacré aux nouveautés en droit des marques au Centre International de Conférences Genève (CICG). Il est organisé par l'Institut et par la LES-CH. Le programme et des informations suivront.

02 Pratique de l'Institut en ce qui concerne les procurations en faveur de mandataires

Selon l'art. 5 révisé de l'OPM, l'Institut peut exiger une procuration si un déposant ou un titulaire se fait représenter devant l'Institut ou s'il doit se faire représenter aux termes de la loi. L'art. 5 OPM a été modifié en une disposition potestative en raison du lancement du dépôt électronique. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de l'OPM, le 1er juillet 2002, nous avons reçu plusieurs questions en relation avec la pratique de l'Institut concernant les procurations. La pratique de l'Institut relative aux procurations est décrite à l'adresse <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j10101.htm> sous la rubrique FAQ, mise sur Internet à l'occasion de la révision de l'OPM. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que la pratique de l'Institut en matière d'enregistrement d'un transfert est restée inchangée. Ainsi, même s'il figure déjà dans le registre des marques, le mandataire de l'acquéreur n'est inscrit que s'il présente un pouvoir correspondant.

03 Réunion de liaison de l'OHMI

Les 20 et 21 février dernier a eu lieu la 13e réunion entre l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) et des experts des offices nationaux de marques (<http://oami.eu.int/fr/office/admin/liaison.htm>). Représentant la Suisse, l'Institut a participé à cette réunion en tant qu'observateur. Précieuses, ces rencontres lui permettent de prendre part à l'échange d'expériences entre les pays de l'Union européenne et de suivre l'évolution du droit des marques en Europe. Il convient néanmoins de souligner que tant la participation à ces réunions tant que la coopération entre l'Institut et l'OHMI qui se fonde sur le protocole d'accord signé en 2000 (cf. rapport annuel de l'Institut 1999-2000) ne signifient pas que l'Institut reprend la pratique de l'OHMI en matière d'examen de marques. Il continue d'appliquer ses propres critères d'examen, tout en s'inspirant de ceux appliqués par l'OHMI là où cela est indiqué.

04 Formulaire en anglais

Les documents de priorité établis par l'Institut pour les marques suisses doivent souvent être traduits en anglais avant de pouvoir être présentés aux offices nationaux étrangers. Afin de vous faciliter cette tâche, nous avons préparé à votre intention des formulaires en anglais, disponibles à l'adresse

<http://www.ige.ch/F/bestell/b11.htm#marken> , qu'il suffit de compléter avec vos indications en anglais. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que ces formulaires ne sont pas considérés comme des traductions officielles. L'Institut n'en garantit ni l'exhaustivité ni l'exactitude. Il rappelle en outre que les écrits qui lui sont adressés doivent être rédigés dans une des quatre langues nationales suisses (art. 3, al. 1, OPM). Aussi ces formulaires téléchargeables ne peuvent-ils en aucun cas être utilisés pour présenter des requêtes à l'Institut.

05 Documents «relookés»

Dans le cadre de la mise à niveau des systèmes informatiques, la mise en page de nos lettres et de nos factures va changer. Les premiers documents à être relookés ces prochaines semaines seront les extraits de notre base de données qui sont joints aux documents de priorité et aux extraits du registre. Ce changement d'« habit » n'aura aucune incidence sur les données figurant sur ces documents, dont la qualité sera la même que par le passé.

06 Problème de lecture de la newsletter

Certains de nos abonnés nous ont signalés des problèmes de lecture de la newsletter (affichage de certaines lettres). Le problème vient le plus souvent du système d'exploitation, du logiciel de courrier (et/ou de la version) installé sur l'ordinateur des abonnés. N'hésitez pas à nous contacter sous <mailto:newsletter.marke@ipi.ch> : nous vous aiderons volontiers.

Avec nos salutations distinguées

Philip Thomas
Responsable des relations clientèle

Vous ne recevez cette newsletter que si vous l'avez commandée. Pour vous désabonner, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :
<http://www.ige.ch/F/marke/m201.htm>